



**Arrêté relatif à la liste des organismes chargés du repérage et de l'accompagnement
spécifique des personnes les plus éloignées de l'emploi**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

- Vu** la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein-emploi, notamment son article 7 ;
- Vu** le décret n°2024-584 du 24 juin 2024 relatif aux organismes chargés du repérage et de l'accompagnement spécifique des personnes les plus éloignées de l'emploi et à la rémunération de leurs bénéficiaires ;
- Vu** le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Vu** l'arrêté du 26 juin 2024 relatif aux organismes chargés du repérage et de l'accompagnement spécifique des personnes les plus éloignées de l'emploi, dont l'annexe précise le cahier des charges de l'offre attendue ;
- Vu** l'arrêté du 26 juin 2024 relatif aux modalités de publication de la liste mentionnée à l'article D.5316-8 du code du travail ;
- Vu** l'instruction n°DGEFP/DS/2024/131 du 30/07/2024 relative à la mise en œuvre de l'offre de repérage et de remobilisation pour les publics les plus éloignés de l'emploi ;
- Vu** l'appel à manifestation d'intérêt relatif aux organismes chargés du repérage, de la remobilisation et de l'accompagnement spécifique des publics éloignés de l'emploi pour la région Bretagne publié en date du 8 juillet 2024 ;
- Considérant** les candidatures déposées en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt clos à la date du 15 septembre 2024 ;
- Considérant** la procédure d'instruction dont l'objet a été d'examiner l'éligibilité de la candidature, la qualité du projet et celle du modèle économique au regard des attendus du cahier des charges fixé par arrêté ;
- Considérant** le comité de sélection du 15 octobre 2024 ;
- Considérant** l'ordre de priorité résultant de l'analyse des éléments précités et l'enveloppe budgétaire disponible ;
- Sur** la proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Les organismes habilités dans la région Bretagne pour le repérage et l'accompagnement spécifique des personnes les plus éloignées de l'emploi, pour une durée de trois ans, sont les suivants :

| Liste des organismes concernés | | | |
|--------------------------------|---|---|--|
| Département | Nom de l'organisme (nom d'usage) Si consortium : chef de file | Nom du projet | Adresse |
| Côtes d'Armor | Consortium : ARGOS (Adalea) | EMAH22+ | 50 Rue de la Corderie 22000 Saint-Brieuc |
| | Régie de quartiers de Lannion | Mon emploi dans mon quartier | 126 Rue de l'Aérodrome 22300 Lannion |
| | Consortium : Groupement de Coopération Social et Médico-Sociale APAJH Côtes d'Armor Et Finistère et Ille-et-Vilaine (GCSMS APAJH 22-29-35) | HEWEL | 84 Rue de la République 22000 Saint-Brieuc |
| Finistère | Consortium : Défis Emploi Pays de Brest (Défis Emploi) | 29N2R | 1 rue Louis Pidoux 29200 Brest |
| | Consortium : Fondation Masse Trevidy | An Dreuzell Cornouaille | Domaine De Kerbernez Rte Des Châteaux 29700 Plomelin |
| | Consortium : Fondation Masse Trevidy | An Dreuzell Centre Ouest Bretagne | Domaine De Kerbernez Rte Des Châteaux 29700 Plomelin |
| Ille-et-Vilaine | Consortium : Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées (ARASS) | O2R Rennes Métropole et pays de Brocéliande | 2 Rue Micheline Ostermeyer 35000 Rennes |
| | Consortium : Départ Insertion Personnes Handicapées (ADIPH 35) | LumiLab | 6 Allée de la Guérinière 35000 Rennes |
| | Consortium : Mission Locale Pour Emploi Pays Vitré (Mission Locale Porte de Bretagne) | #Plus proches, plus visibles | 9 Place du Champ de Foire 35500 Vitré |
| | Compagnons Bâisseurs (Compagnons Bâisseurs Bretagne) | Horizon 2.0 | 22 Rue de la Donelière 35000 Rennes |
| Morbihan | Locminé Formation | Parcours EMREN | 14 Bodavel 56500 Moréac |
| | Consortium : Groupe Néo56 (Néo56) | O2R ARIANE | 3 Rue de Larmor Gwened 56000 Vannes |

ARTICLE 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Rennes, le **26 NOV. 2024**

Le préfet
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
pour les affaires régionales

Jean-Christophe BOURSIN